

26 septembre 2022

Le Département de l'Essonne renforce son plan de sobriété énergétique pour réduire plus fortement sa consommation

Le Département n'a pas attendu la crise énergétique actuelle pour être exemplaire en la matière. Depuis 2016, il a engagé un plan ambitieux de sobriété énergétique. Face à l'envolée annoncée des prix de l'énergie, il intensifie ses actions sur les bâtiments, les mobilités et les pratiques professionnelles pour réduire significativement sa consommation.

Les nouvelles mesures pour faire face à la crise : un nouvel objectif de réduction de 10% de la consommation d'énergie en 2022-2023

Le Département prend de nouvelles mesures d'urgence qui complètent celles déjà mises en œuvre dans le cadre de son plan de sobriété énergétique. Il projette ainsi de diminuer de 10% sa consommation d'énergie sur 2022-2023. Certaines de ses mesures vont pouvoir être mises en œuvre rapidement.

Bâtiments

- Baisse de la température ambiante au sein des bâtiments des 140 départementaux sans aller en-dessous de 19°C, soit une économie de 13,5% sur la consommation de gaz pour le chauffage et une réduction jusqu'à 1900 tonnes de CO2 émis.
- Raccourcir la période de chauffe (de 15 jours en automne et de 15 jours au printemps).
- Fermer les locaux de l'immobilier tertiaire à 19h.
- Diminuer l'éclairage extérieur des bâtiments.
- Supprimer l'eau chaude dans les sanitaires lorsque cela est possible, l'eau chaude pouvant représenter entre 5% et 15% des dépenses d'électricité.

Mobilités

Réduire l'usage de la voiture dans le cadre des déplacements professionnels au profit des transports en commun. Actuellement 70% des déplacements professionnels sont réalisés en voiture.

Pratiques professionnelles

- Favoriser la recharge des appareils et véhicules électriques aux heures creuses. Les prises de courant représentent en moyenne 10 à 30% de la consommation électrique globale de nos sites.
- Sensibiliser les agents aux écogestes numériques (éteindre les ordinateurs et les imprimantes, trier et nettoyer sa messagerie, limiter le deuxième écran...) et organiser une journée consacrée à la réduction de la consommation numérique des agents (Cyber World CleanUp Day).

Au-delà de ces mesures d'urgence pour l'hiver, le Département travaille sur des actions nouvelles qui pourront être lancées dans les prochains mois et compléteront son plan de sobriété énergétique :

- étudier le remplacement des éclairages actuels des bâtiments par des leds avec détection de présence ;
- sensibiliser les agents des cuisines aux pratiques économes en énergie ;
- équiper les véhicules thermiques de la flotte du Département de bioéthanol (diminution de -40% de la consommation de carburant, soit une économie de 32 000 euros par an et -40% d'émissions de CO₂ ;
- mise en place de la télématique embarquée pour permettre au département d'influencer sur l'éco conduite et le comportement des agents au volant ;
- actions de formation et de sensibilisation à l'éco-conduite pour les agents ;
- mise en place d'une plateforme de covoiturage pour les agents du département.

Le Département a déjà réduit sa consommation de 10% entre 2018 et 2020

La démarche de sobriété énergétique initiée depuis plusieurs années par le Département a déjà porté ses fruits dans plusieurs domaines stratégiques : les bâtiments départementaux, les mobilités et les pratiques professionnelles (numérique...).

- Bâtiments

Le Département a voté son schéma directeur 2017-2021. Il a ainsi réduit sa consommation d'énergie de 9% entre 2018 et 2021 et ses émissions de gaz à effet de serre de 17% sur la même période. La part des énergies renouvelables dans la consommation finale du parc a par ailleurs augmenté : + 7% de la production des énergies renouvelables et + 27% de la

fourniture d'énergie électrique (achat d'énergie verte via un marché de fourniture du SIPPAREC).

Le Département a mis en place un marché public global de performance pour la rénovation énergétique de six bâtiments départementaux, dont trois collèges. L'effort réalisé représentera une baisse de 4% de la consommation global du parc de la collectivité (tous sites confondus et toutes énergies confondues).

Les certificats d'économie d'énergie (CEE) ont par ailleurs permis au Département de récupérer plus de 600 000 euros sur les travaux de chaufferies, calorifugeages (opérations d'isolation des canalisations) et réhabilitations.

Exemples :

- Depuis 2013, **55 chaufferies et 35 réseaux de chauffage et d'eau chaude** sanitaire dans des collèges ont été rénovés.
- Exploitation des **installations photovoltaïques dans 4 collèges** (Jean Lurçat à Ris-Orangis, Charles Péguy à Morsang-sur-Orge, Saint-Exupéry à Marolles-en-Hurepoix, Jean Moulin à Saint-Michel-sur-Orge)
- Exploitation d'une **chaufferie biomasse au Domaine départemental de Montauger**.
- **Raccordement au réseau de chaleur urbain** (ayant un mix d'énergie renouvelable) à ce jour **sur 32 sites** (17 collèges et 15 autres bâtiments).

Le Département a enfin mis en œuvre **des actions de sensibilisation des agents et des élèves** aux économies d'énergies.

Le Département a également agi pour réduire la dépense énergétique des Essonniens en lançant notamment la **Prime éco-logis (PEL 91) en 2019**. Ce dispositif vise à aider les propriétaires de logements à effectuer des travaux de rénovation énergétique, avec un objectif minimal de 8 000 habitations rénovées par an. A ce jour, 35 000 logements ont bénéficié de ce dispositif. Ces travaux ont ainsi permis d'économiser l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 6 000 maisons de 100 m² en étiquette D.

- Mobilités

La flotte de véhicules propre (hybrides et électriques) a été multipliée par 10 en six ans, la collectivité en comptant actuellement 188. Ainsi la part de ces véhicules propres dans le parc total de véhicules départementaux est passée de 3% au 1^{er} janvier 2016 à 28,52% en mars 2022.

Le Département en développée l'autopartage (7500 réservations pour 100 véhicules activés entre janvier et août), avec l'objectif d'optimiser l'utilisation des véhicules.

La consommation de carburant des véhicules départementaux a ainsi baissé de 10 000 litres entre janvier et août 2022 par rapport à la même période en 2019, ce qui représente 3,5% d'économies.

- Pratiques professionnelles

Au sein du Département, l'accent est également mis sur **des usages vertueux du numérique** : la politique d'impression (diminution des consommables, mutualisation des imprimantes en réseau, matériels moins gourmands en énergie, disparition des impressions oubliées...) a permis d'éviter l'émission de 40 tonnes de CO2 depuis 2021.

A cela s'ajoute la mise en œuvre de la dématérialisation : depuis janvier, 26 480 bulletins de paies ne sont plus imprimés ni envoyés sous enveloppe, soit 75% des bulletins de paie émis ; depuis juin 2022, 4 700 documents (arrêtés, contrats, pièces justificatives...) ne sont plus imprimés, ni mis sous enveloppe.

Les engagements du Département à moyen et long termes

A plus long terme, grâce à son engagement, le Département vise **une réduction de 40% des consommations d'énergies à l'horizon 2030**. Il continuera ainsi à décliner dans les années à venir les mesures de son plan de sobriété énergétique pour parvenir à cet objectif.

Bâtiments

Un nouveau Schéma Directeur Energie 2022-2030 sera voté en décembre. Il prévoit d'imposer une réduction des consommations énergiques sur sites à hauteur de : -40 % en 2030 ; -50 % en 2040 ; -60 % en 2050.

La mise en place d'une politique d'achat écologiquement responsable, qui intègre l'écoconstruction et l'éco-gestion des bâtiments, participe à cette objectif. En matière de rénovation, la réduction de la consommation d'énergie sera de -35% à l'horizon 2026.

Mobilités

Le déploiement des véhicules propres va être accéléré, avec un objectif de 50% de véhicules propres dans le parc automobile en 2028.

L'autopartage va également monter en puissance avec 175 véhicules équipés en 2023, soit une économie potentielle de 15% de carburant.

Numérique

Le Département continue de s'engager pour promouvoir les bonnes pratiques (vider sa corbeille de messagerie professionnelle, se désabonner des newsletters non lues, privilégier les transferts de fichiers par liens plutôt qu'en pièces jointes, etc.).

A cela s'ajoutent des choix concernant les infrastructures (data centers, futurs marchés du service informatique) qui favoriseront également les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre.

Contact presse : Luce Margonty

lmargonty@cd-essonne.fr / 06 08 10 50 84



Suivez-nous sur @CDEssonne